

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007099300072	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRE CA DE LA BAIE DE SOMME
----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de FRIVILLE-ESCARBOTIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE DE TRANSPORT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	38
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	44
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 550 592,00	2 768 319,02
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 782 272,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 550 592,00	3 550 592,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 114 899,95	1 655 465,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	26 199,30	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 485 634,25
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 141 099,25	2 141 099,25

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 691 691,25	5 691 691,25
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	956 520,00	0,00	675 997,00	675 997,00	675 997,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 161 382,00	0,00	1 170 000,00	1 170 000,00	1 170 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		2 117 904,00	0,00	1 846 007,00	1 846 007,00	1 846 007,00
66	Charges financières	50 557,00	0,00	48 120,00	48 120,00	48 120,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 169 461,00	0,00	1 895 127,00	1 895 127,00	1 895 127,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		1 525 865,00	1 525 865,00	1 525 865,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	286 563,00		129 600,00	129 600,00	129 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		286 563,00		1 655 465,00	1 655 465,00	1 655 465,00
TOTAL		2 456 024,00	0,00	3 550 592,00	3 550 592,00	3 550 592,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 550 592,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	18 000,00	0,00	19 700,00	19 700,00	19 700,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	112 100,00	0,00	152 657,00	152 657,00	152 657,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	1 810 000,00	0,00	2 061 002,00	2 061 002,00	2 061 002,00
74	Subventions d'exploitation	435 312,00	0,00	460 380,00	460 380,00	460 380,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	70 550,00	70 550,00	70 550,00
Total des recettes de gestion des services		2 375 412,00	0,00	2 764 289,00	2 764 289,00	2 764 289,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	4 030,02	4 030,02	4 030,02
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 377 412,00	0,00	2 768 319,02	2 768 319,02	2 768 319,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 377 412,00	0,00	2 768 319,02	2 768 319,02	2 768 319,02

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	782 272,98
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 550 592,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 655 465,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	483 072,29	26 199,30	1 313 399,95	1 313 399,95	1 339 599,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	483 072,29	26 199,30	1 313 399,95	1 313 399,95	1 339 599,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 436,00	0,00	801 500,00	801 500,00	801 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	184 436,00	0,00	801 500,00	801 500,00	801 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	667 508,29	26 199,30	2 114 899,95	2 114 899,95	2 141 099,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	667 508,29	26 199,30	2 114 899,95	2 114 899,95	2 141 099,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 141 099,25
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		1 525 865,00	1 525 865,00	1 525 865,00

CA DE LA BAIE DE SOMME - REGIE DE TRANSPORT - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	286 563,00		129 600,00	129 600,00	129 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		286 563,00		1 655 465,00	1 655 465,00	1 655 465,00
TOTAL		286 563,00	0,00	1 655 465,00	1 655 465,00	1 655 465,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	485 634,25
----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 141 099,25
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

1 655 465,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	675 997,00		675 997,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 170 000,00		1 170 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	48 120,00	0,00	48 120,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	129 600,00	129 600,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 525 865,00	1 525 865,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 895 127,00	1 655 465,00	3 550 592,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 550 592,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	801 500,00	0,00	801 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 339 599,25	0,00	1 339 599,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 141 099,25	0,00	2 141 099,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 141 099,25
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 700,00		19 700,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	152 657,00		152 657,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	2 061 002,00		2 061 002,00
74	Subventions d'exploitation	460 380,00		460 380,00
75	Autres produits de gestion courante	70 550,00		70 550,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 030,02	0,00	4 030,02
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 768 319,02	0,00	2 768 319,02

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	782 272,98
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 550 592,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		129 600,00	129 600,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 525 865,00	1 525 865,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 655 465,00	1 655 465,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	485 634,25
------------------------------------------------------------	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 141 099,25
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	956 520,00	675 997,00	675 997,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	11 000,00	3 450,00	3 450,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 800,00	12 000,00	12 000,00
6064	Fournitures administratives	2 200,00	1 829,00	1 829,00
6066	Carburants	210 200,00	183 400,00	183 400,00
6068	Autres matières et fournitures	203 900,00	80 000,00	80 000,00
611	Sous-traitance générale	31 996,00	92 038,00	92 038,00
6132	Locations immobilières	7 200,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	109 760,00	114 422,00	114 422,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	176 500,00	27 000,00	27 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	8 398,00	8 398,00
6156	Maintenance	121 400,00	75 600,00	75 600,00
6161	Multirisques	49 305,00	40 700,00	40 700,00
618	Divers	0,00	8 700,00	8 700,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6232	Echantillons	49,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 000,00	1 260,00	1 260,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	4 240,00	6 200,00	6 200,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 500,00	16 700,00	16 700,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	3 200,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	770,00	800,00	800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 200,00	3 200,00	3 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 161 382,00	1 170 000,00	1 170 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	10 000,00	10 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	689 085,00	700 000,00	700 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	19 800,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	316 635,00	326 000,00	326 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	16 200,00	20 000,00	20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	104 000,00	80 000,00	80 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	212,00	1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 450,00	3 000,00	3 000,00
6476	Vêtements de travail	14 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	10,00	10,00
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 117 904,00	1 846 007,00	1 846 007,00
66	Charges financières (b) (8)	50 557,00	48 120,00	48 120,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 723,00	48 120,00	48 120,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 166,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 169 461,00	1 895 127,00	1 895 127,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 525 865,00	1 525 865,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	286 563,00	129 600,00	129 600,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	286 563,00	129 600,00	129 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		286 563,00	1 655 465,00	1 655 465,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		286 563,00	1 655 465,00	1 655 465,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 456 024,00	3 550 592,00	3 550 592,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 550 592,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	18 000,00	19 700,00	19 700,00
64198	Autres remboursements	18 000,00	19 700,00	19 700,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	112 100,00	152 657,00	152 657,00
701	Ventes d'énergie	600,00	152 657,00	152 657,00
7061	Transport de voyageur	110 000,00	0,00	0,00
7062	Recettes messageries par autocars	1 500,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	1 810 000,00	2 061 002,00	2 061 002,00
734	Versement de mobilité	1 810 000,00	2 061 002,00	2 061 002,00
74	Subventions d'exploitation	435 312,00	460 380,00	460 380,00
7472	Subv. exploitat° Régions	0,00	0,00	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	92 076,00	460 380,00	460 380,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	343 236,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	70 550,00	70 550,00
7588	Autres	0,00	70 550,00	70 550,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 375 412,00	2 764 289,00	2 764 289,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	4 030,02	4 030,02
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	4 030,02	4 030,02
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 377 412,00	2 768 319,02	2 768 319,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 377 412,00	2 768 319,02	2 768 319,02

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	782 272,98
------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 550 592,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	483 072,29	1 313 399,95	1 313 399,95
2135	Installations générales, agencements	94 872,00	521 685,95	521 685,95
2155	Outillage industriel	6 000,00	0,00	0,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	68 652,00	0,00	0,00
21751	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
21753	Installations à caractère spécifique	8 780,00	142 000,00	142 000,00
2182	Matériel de transport	236 557,00	600 000,00	600 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	46 781,13	5 914,00	5 914,00
2184	Mobilier	1 080,00	2 500,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 350,16	41 300,00	41 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		483 072,29	1 313 399,95	1 313 399,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 436,00	801 500,00	801 500,00
1641	Emprunts en euros	184 436,00	801 500,00	801 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		184 436,00	801 500,00	801 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		667 508,29	2 114 899,95	2 114 899,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		667 508,29	2 114 899,95	2 114 899,95

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	26 199,30
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 141 099,25
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	1 525 865,00	1 525 865,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	286 563,00	129 600,00	129 600,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	37,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	191,00	242,00	242,00
28155	Outillage industriel	1 020,00	688,00	688,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 019,00	1 517,00	1 517,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	684,00	684,00	684,00
28181	Installations générales, agencements	260,00	260,00	260,00
28182	Matériel de transport	254 795,00	97 814,00	97 814,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 462,00	5 961,00	5 961,00
28184	Mobilier	0,00	229,00	229,00
28188	Autres	21 095,00	22 205,00	22 205,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		286 563,00	1 655 465,00	1 655 465,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		286 563,00	1 655 465,00	1 655 465,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		286 563,00	1 655 465,00	1 655 465,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	485 634,25
----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 141 099,25
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 022 355,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 022 355,00									
036551E	CAISSE D'EPARGNE	11/10/2019	23/11/2019	25/02/2020	334 000,00	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	0,370	EUR	T	C	O	A-1
1227951-TRA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2012	27/07/2012	01/09/2013	388 355,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,790	EUR	A	P	O	A-1
1973	SOCIETE GENERALE	28/12/2006	31/12/2007	01/08/2008	1 400 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,535	EUR	A	P	O	A-1
72172860087	CREDIT AGRICOLE	21/12/2009	31/03/2010	15/06/2010	900 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,267	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

CA DE LA BAIE DE SOMME - REGIE DE TRANSPORT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 022 355,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 238 453,26					191 225,14	45 820,07	0,00	8 083,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 238 453,26					191 225,14	45 820,07	0,00	8 083,45
036551E	N	0,00	A-1	200 400,00	5,90	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	33 400,00	695,14	0,00	60,08
1227951-TRA	N	0,00	A-1	131 435,75	3,67	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	30 590,03	6 295,77	0,00	1 596,75
1973	N	0,00	A-1	385 868,98	3,58	F	Taux fixe à 4.47 %	4,535	90 207,85	17 535,82	0,00	5 580,11
72172860087	N	0,00	A-1	520 748,53	11,21	F	Taux fixe à 4.2 %	4,267	37 027,26	21 293,34	0,00	846,51
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CA DE LA BAIE DE SOMME - REGIE DE TRANSPORT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		1 238 453,26					191 225,14	45 820,07	0,00	8 083,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 238 453,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	09-03-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	C-21788-3-02	3	09/03/2017
L	C-21783-3-02	3	09/03/2017
L	C-21741-1-02	1	09/03/2017
L	C-21741-3-02	3	09/03/2017
L	I-2031-5-02	5	09/03/2017
L	C-21784-2-02	2	09/03/2017
L	C-2183-1-02	1	09/03/2017
L	C-21784-1-02	1	09/03/2017
L	C-21783-1-02	1	09/03/2017
L	C-21788-1-02	1	09/03/2017
L	I-2031-2-02	2	09/03/2017
L	C-21578-5-02	5	09/03/2017
L	C-21788-6-02	6	09/03/2017
L	C-21788-15-02	15	09/03/2017
L	C-2182-7-02	7	09/03/2017
L	C-2188-15-02	15	09/03/2017
L	C-2125-40-02	40	09/03/2017
L	C-21738-15-02	15	09/03/2017
L	C-2135-5-02	5	09/03/2017
L	C-2156-10-02	10	09/03/2017
L	C-2156-5-02	5	09/03/2017
L	C-2182-5-02	5	09/03/2017
L	C-2181-5-02	5	09/03/2017
L	C-21533-3-02	3	09/03/2017
L	C-2183-15-02	15	09/03/2017
L	C-2184-15-02	15	09/03/2017
L	C-2183-20-02	20	09/03/2017
L	C-2155-10-02	10	09/03/2017
L	C-2158-1-02	1	09/03/2017
L	C-2138-20-02	20	09/03/2017
L	C-2157-10-02	10	09/03/2017
L	C-21578-6-02	6	09/03/2017
L	I-2051-2-02	2	09/03/2017
L	C-2181-15-02	15	09/03/2017
L	C-2184-10-02	10	09/03/2017
L	C-21783-2-02	2	09/03/2017
L	C-21783-5-02	5	09/03/2017
L	C-21784-5-02	5	09/03/2017
L	C-21788-5-02	5	09/03/2017
L	C-21784-4-02	4	09/03/2017
L	C-2183-5-02	5	09/03/2017
L	C-21783-4-02	4	09/03/2017
L	C-21784-3-02	3	09/03/2017
L	C-21571-6-02	6	09/03/2017
L	C-2131-10-02	10	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	C-2188-9-02	9	09/03/2017
L	C-218-5-02	5	09/03/2017
L	C-2183-4-02	4	09/03/2017
L	C-2135-10-02	10	09/03/2017
L	C-2051-3-02	3	09/03/2017
L	C-21748-10-02	10	09/03/2017
L	C-21533-15-02	15	09/03/2017
L	I-204181-15-02	15	09/03/2017
L	C-21721-40-02	40	09/03/2017
L	C-2182-1-02	1	09/03/2017
L	I-201-3-02	3	09/03/2017
L	C-21728-4-02	4	09/03/2017
L	C-21728-6-02	6	09/03/2017
L	I-2041582-10-02	10	09/03/2017
L	C-2145-5-02	5	09/03/2017
L	C-21728-5-02	5	09/03/2017
L	C-2184-2-02	2	09/03/2017
L	I-2041581-15-02	15	09/03/2017
L	C-21745-10-02	10	09/03/2017
L	C-2128-15-02	15	09/03/2017
L	C-2158-6-02	6	09/03/2017
L	I-204412-30-02	30	09/03/2017
L	I-2041412-15-02	15	09/03/2017
L	C-21752-6-02	6	09/03/2017
L	C-2183-6-02	6	09/03/2017
L	C-204131-5-02	5	09/03/2017
L	C-21571-7-02	7	09/03/2017
L	C-2188-1-02	1	09/03/2017
L	I-2051-1-02	1	09/03/2017
L	I-204131-5-02	5	09/03/2017
L	I-204182-30-02	30	09/03/2017
L	C-21578-10-02	10	09/03/2017
L	I-2041481-15-02	15	09/03/2017
L	I-2041582-15-02	15	09/03/2017
L	C-2158-11-02	11	09/03/2017
L	C-204182-10-02	10	09/03/2017
L	C-2031-2-02	2	09/03/2017
L	C-2031-5-02	5	09/03/2017
L	C-204111-5-02	5	09/03/2017
L	C-2154-5-02	5	09/03/2017
L	C-2184-1-02	1	09/03/2017
L	C-2158-5-02	5	09/03/2017
L	C-2188-5-02	5	09/03/2017
L	C-21578-15-02	15	09/03/2017
L	C-2188-6-02	6	09/03/2017
L	C-2188-2-02	2	09/03/2017
L	C-2182-6-02	6	09/03/2017
L	I-2051-4-02	4	09/03/2017
L	C-2184-4-02	4	09/03/2017
L	I-2051-5-02	5	09/03/2017
L	C-21728-1-02	1	09/03/2017
L	I-20421-5-02	5	09/03/2017
L	I-202-1-02	1	09/03/2017
L	I-20422-5-02	5	09/03/2017
L	I-20421-7-02	7	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	C-21578-1-02	1	09/03/2017
L	C-2156-9-02	9	09/03/2017
L	C-2145-9-02	9	09/03/2017
L	C-2156-8-02	8	09/03/2017
L	C-2145-2-02	2	09/03/2017
L	C-2145-8-02	8	09/03/2017
L	C-2183-3-02	3	09/03/2017
L	I-2041411-15-02	15	09/03/2017
L	C-2184-5-02	5	09/03/2017
L	I-204182-15-02	15	09/03/2017
L	C-21312-10-02	10	09/03/2017
L	C-2156-6-02	6	09/03/2017
L	C-2181-1-02	1	09/03/2017
L	I-2031-1-02	1	09/03/2017
L	C-2155-6-02	6	09/03/2017
L	C-2138-1-02	1	09/03/2017
L	C-2135-30-02	30	09/03/2017
L	C-21318-40-02	40	09/03/2017
L	C-2138-10-02	10	09/03/2017
L	C-21751-40-02	40	09/03/2017
L	C-2182-10-02	10	09/03/2017
L	C-2182-4-02	4	09/03/2017
L	C-2182-8-02	8	09/03/2017
L	C-2181-10-02	10	09/03/2017
L	C-2184-8-02	8	09/03/2017
L	C-2188-3-02	3	09/03/2017
L	C-21578-40-02	40	09/03/2017
L	C-2128-40-02	40	09/03/2017
L	C-2121-40-02	40	09/03/2017
L	C-2114-50-02	50	09/03/2017
L	I-204182-5-02	5	09/03/2017
L	C-21728-20-02	20	09/03/2017
L	C-21568-10-02	10	09/03/2017
L	C-2153-15-02	15	09/03/2017
L	C-21531-40-02	40	09/03/2017
L	C-21312-16-02	16	09/03/2017
L	C-2135-15-02	15	09/03/2017
L	C-2128-6-02	6	09/03/2017
L	C-21735-15-02	15	09/03/2017
L	I-2041412-30-02	30	09/03/2017
L	C-21748-6-02	6	09/03/2017
L	C-21312-6-02	6	09/03/2017
L	C-2135-6-02	6	09/03/2017
L	13913-40-O	40	09/03/2017
L	13913-46-O	46	09/03/2017
L	13913-5-O	5	09/03/2017
L	13913-5-O	5	09/03/2017
L	13913-6-O	6	09/03/2017
L	13913-7-O	7	09/03/2017
L	13913-8-O	8	09/03/2017
L	C-21754-6-02	6	09/03/2017
L	C-2158-15-02	15	09/03/2017
L	C-2158-10-02	10	09/03/2017
L	C-2158-20-02	20	09/03/2017
L	C-2148-1-02	1	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	C-2128-10-02	10	09/03/2017
L	C-21735-40-02	40	09/03/2017
L	C-21318-6-02	6	09/03/2017
L	13913-29-O	29	09/03/2017
L	13913-36-O	36	09/03/2017
L	13913-38-O	38	09/03/2017
L	13913-39-O	39	09/03/2017
L	C-21738-20-02	20	09/03/2017
L	C-21738-10-02	10	09/03/2017
L	C-21788-30-02	30	09/03/2017
L	I-2031-15-02	15	09/03/2017
L	C-21735-20-02	20	09/03/2017
L	C-21735-30-02	30	09/03/2017
L	C-21745-6-02	6	09/03/2017
L	C-21571-4-02	4	09/03/2017
L	C-21312-40-02	40	09/03/2017
L	C-21311-10-02	10	09/03/2017
L	C-21318-20-02	20	09/03/2017
L	C-21318-8-02	8	09/03/2017
L	C-21318-10-02	10	09/03/2017
L	C-2132-10-02	10	09/03/2017
L	C-2135-1-02	1	09/03/2017
L	C-2138-40-02	40	09/03/2017
L	C-2151-10-02	10	09/03/2017
L	C-2183-10-02	10	09/03/2017
L	C-21571-10-02	10	09/03/2017
L	C-21571-5-02	5	09/03/2017
L	C-2183-8-02	8	09/03/2017
L	C-2183-2-02	2	09/03/2017
L	C-2188-10-02	10	09/03/2017
L	C-2188-8-02	8	09/03/2017
L	I-204131-10-02	10	09/03/2017
L	I-204131-15-02	15	09/03/2017
L	C-21312-15-02	15	09/03/2017
L	I-204182-20-02	20	09/03/2017
L	C-21751-6-02	6	09/03/2017
L	C-21757-6-02	6	09/03/2017
L	C-2184-6-02	6	09/03/2017
L	C-2188-40-02	40	09/03/2017
L	C-2184-3-02	3	09/03/2017
L	C-2145-15-02	15	09/03/2017
L	C-2145-10-02	10	09/03/2017
L	I-2041511-15-02	15	09/03/2017
L	C-21318-15-02	15	09/03/2017
L	C-21538-15-02	15	09/03/2017
L	I-204181-5-02	5	09/03/2017
L	I-20422-15-02	15	09/03/2017
L	C-21561-10-02	10	09/03/2017
L	C-21561-6-02	6	09/03/2017
L	13911-0-O	0	09/03/2017
L	13911-1-O	1	09/03/2017
L	13911-10-O	10	09/03/2017
L	13911-12-O	12	09/03/2017
L	13911-14-O	14	09/03/2017
L	13911-15-O	15	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	13911-2-O	2	09/03/2017
L	13911-3-O	3	09/03/2017
L	13911-36-O	36	09/03/2017
L	13911-4-O	4	09/03/2017
L	13911-4-O	4	09/03/2017
L	13911-5-O	5	09/03/2017
L	13911-5-O	5	09/03/2017
L	13911-6-O	6	09/03/2017
L	13911-7-O	7	09/03/2017
L	13911-8-O	8	09/03/2017
L	13912-10-O	10	09/03/2017
L	13912-15-O	15	09/03/2017
L	13912-2-O	2	09/03/2017
L	13912-28-O	28	09/03/2017
L	13912-3-O	3	09/03/2017
L	13912-38-O	38	09/03/2017
L	13912-40-O	40	09/03/2017
L	13912-7-O	7	09/03/2017
L	13912-9-O	9	09/03/2017
L	13913-1-O	1	09/03/2017
L	13913-10-O	10	09/03/2017
L	13913-15-O	15	09/03/2017
L	139141-15-O	15	09/03/2017
L	139141-37-O	37	09/03/2017
L	139141-5-O	5	09/03/2017
L	13916-2-O	2	09/03/2017
L	13916-8-O	8	09/03/2017
L	13917-3-O	3	09/03/2017
L	13917-4-O	4	09/03/2017
L	13917-40-O	40	09/03/2017
L	13918-1-O	1	09/03/2017
L	13918-14-O	14	09/03/2017
L	13918-15-O	15	09/03/2017
L	13918-3-O	3	09/03/2017
L	13918-38-O	38	09/03/2017
L	13918-39-O	39	09/03/2017
L	13918-4-O	4	09/03/2017
L	13918-8-O	8	09/03/2017
L	13918-9-O	9	09/03/2017
L	13931-40-O	40	09/03/2017
L	13937-39-O	39	09/03/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	485 634,25	485 634,25
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-26 199,30	-26 199,30
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	459 434,95	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	459 434,95	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	459 434,95	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	801 500,00	801 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 655 465,00	1 655 465,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	853 965,00	853 965,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		801 500,00	I 801 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		801 500,00	801 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	801 500,00	801 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.